

Comité National des Délégués Relais de la Zone d'Exploitation CFTC

ABSENCES AUTORISÉES





- 6 jours ouvrables par an pour 1 enfant
- 9 jours ouvrables par an pour 2 enfants
- 12 jours ouvrables par an pour 3 enfants et +
- Enfant hospitalisé à charge de moins de 16 ans : tout salarié, femme ou homme, justifiant d'au moins 6 mois d'ancienneté bénéficie d'un congé payé à 100% afin d'accompagner son enfant malade hospitalisé ou le soigner pendant sa convalescence après hospitalisation dans la limites suivantes :
 - 6 jours ouvrables par an pour 1 enfant
 - 9 jours ouvrables par an pour 2 enfants
 - 12 jours ouvrables par an pour 3 enfants et +

Le pacs n'est pas assimilable au mariage



Les Elu(e)s CFTC présent(e)s durant l'été....
PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE!

Mariage du salarié ou PACS	1 semaine
Mariage des descendants	2 jours ouvrés
Mariage d'un frère ou d'une soeur	1 jour ouvré
Évènement religieux pour un enfant (Baptême, communion, etc)	1 jour ouvré
Hospitalisation en vue d'une intervention chirurgicale du conjoint	1 jour ouvré
Déménagement pour raisons personnelles	1 jour ouvré / an
Mariage du salarié ou PACS	4 jours ouvrés
Naissance d'un enfant ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption	3 jours ouvrés
Mariage d'un enfant	1 jour ouvré
Mariage d'un frère ou d'une soeur	Jour du mariage
Mariage d'un beau-frère ou d'une belle-soeur	Jour du mariage
Mariage du père ou de la mère	Jour du mariage
Décès du conjoint	1 semaine
Décès d'un enfant	1 semaine
Décès d'un père, d'une mère, d'un beau parent	3 jours ouvrés
Décès d'un beau fils, d'une belle fille	2 jours ouvrés
Décès d'un grand parent du salarié ou du conjoint	1 jour ouvré
Décès d'un frère ou d'une soeur, d'un beau-frère ou d'une belle-soeur	3 jours ouvrés
Décès d'un petit enfant	1 jour ouvré
Décès d'un oncle ou tante	1 jour ouvré
Déménagement	1 jour ouvré
Conseil de révision (journée d'appel)	1 jour ouvré
Conseil de révision (journée d'appel)	1 jour ouvré